

## Sablé : menacée de licenciement pour avoir refusé de travailler le dimanche

Une salariée du magasin Dia à Sablé est menacée de licenciement. Motif : elle refuse de travailler le dimanche. Plusieurs délégués CGT du groupe sont venus la soutenir ce jeudi.

Les Nouvelles de Sablé - Publié le 15/11/2012 à 16:40 par alexiscouturier

Plusieurs délégués du personnel du groupe Dia sont venus mener une action à Sablé ce jeudi. Sur le parking du supermarché discount, ils ont distribué des tracts aux usagers, et même fermé le magasin provisoirement. La raison ? « Une des cinq salariées du magasin a été convoquée aujourd'hui pour un entretien préalable de licenciement, explique Bruno Keyser, délégué central CGT (Confédération générale du travail) Dia au niveau national. Cela en raison de deux absences injustifiées, deux dimanches de suite. »

### Une ouverture illégale selon la CGT

C'est que depuis peu à Sablé, le discount a décidé d'ouvrir le dimanche. Problème selon la CGT : la direction n'a pas appliqué la procédure légale. « Elle aurait dû procéder à une information consultation du comité d'entreprise, indique Cédric Fredel, délégué du personnel Dia, venu de Caen (1). L'employeur aurait dû convoquer les élus du personnel et mettre à l'ordre du jour le projet de modification des horaires d'ouvertures. Et cela n'a jamais été fait ici à Sablé. » Selon les délégués, la direction du groupe Dia s'était aussi engagée à ce que cette ouverture du dimanche soit basée sur le volontariat. Or la salariée convoquée et menacée de licenciement – qui souhaite garder l'anonymat – n'est pas volontaire. « Elle a été embauchée à l'ouverture du magasin il y a huit ans, précise Franck Mérouze, délégué CGT, lui aussi venu de Caen. Aujourd'hui la direction lui impose le travail le dimanche. Elle explique tout simplement de son côté qu'ayant une vie de famille, elle ne souhaite pas travailler le dimanche. »

### Vers un recours aux Prud'hommes ?

Par ailleurs à Sablé, d'autres problèmes ont été soulevés, comme celui des amplitudes horaires. Exemple, pour cause d'inventaire, une salariée finit ce jeudi soir le travail à 19 h 30, et reprend ce vendredi matin à 5 heures. « Or entre deux jours de travail, il faut au minimum 12 heures de repos, rappelle Franck Mérouze. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons fermé provisoirement les portes de magasin cet après-midi. Nous faisons jouer notre droit de retrait. »

Suite à l'entretien de ce jeudi, la direction a deux jours pour se prononcer quant au licenciement ou non de la salariée sabolienne. « S'il y a licenciement, nous ne pouvons pas exclure un recours auprès du conseil des Prud'homme », a d'ores et déjà prévenu Bruno Keyser.

Contactée à ce propos, la direction du groupe Dia s'est révélée injoignable ce jeudi après-midi.

Davantage d'information dans notre édition de jeudi 22 novembre, et au fil de la semaine, sur notre site internet.